



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-01

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
PRESIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU
MARCHES – COMPTE-RENDU**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025** à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n°2025-DEC-24** : Signature de la souscription d'un contrat de fourniture en gaz naturel avec la société EDF - TSA 6402- 59049 LILLE CEDEX. La présente décision prend effet à la signature du contrat qui est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 pour une période de 24 mois. **Le montant total annuel estimé de cette prestation s'élève à 17 437,87 HT, soit 20 925,44 € TTC et le montant total estimé du marché (24 mois) s'élève à 34 875,74 € HT, soit 41 850,88 € TTC.**
- **Décision n°2025-DEC-25** : Signature du renouvellement des licences Mail In Black avec la société HELIAQ – ZA de la Bretèque – 87, rue Louis Blériot – 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX pour le filtrage de courrier électronique entrant (anti-virus, anti-phishing, anti-spam) pour l'ensemble des adresses du Centre de Gestion. La présente décision a pris effet le 16 novembre 2025 pour une période d'un an. **Le montant total de cette prestation s'élève à 2 978,64 € HT, soit 3 574,37 € TTC.**
- **Décision n°2025-DEC-26** : Signature de la souscription de licences BlueSecure avec la Société BLUEDIGITAL – 90 rue du Faubourg Saint Martin, 75010 PARIS 10 pour le système d'entraînement à la détection de phishing via les mails pour l'ensemble des agents du Centre de Gestion. La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une période de 1 an. **Le montant total de cette prestation s'élève à 3 948,00 € HT, soit 4 737,60 € TTC.**



- **Décision n°2025-DEC-27** : Signature de 32 contrats de missions temporaires, entre le 1^{er} novembre 2025 et le 31 décembre 2025, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Anceaumeville, Beaubec-la-Rosière, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Elbeuf-sur-Seine, Gainneville, Lanquetot, Le Bocasse, Le Tilleul, Martainville-Epreville, Morgny-la-Pommeraye, Paluel, Sahurs, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sierville.

Le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

